

## NOTE DE POSITIONNEMENT

# ÊTRE DEFENSEUR DES DROITS HUMAINS AU VIETNAM : QUELLE REALITE ?

ACAT-France – Novembre 2018

Dirigé par le Parti communiste du Vietnam (PCV), au pouvoir sans interruption depuis 1976, le régime de Hanoï ne tolère aucune critique, en particulier sur son bilan en matière de droits humains. En l'absence d'une presse libre, et dans un pays où la justice est loin d'être indépendante, les défenseurs des droits humains sont les derniers bastions d'une société réprimée, qui continuent de lutter pour que les citoyens vietnamiens puissent jouir des droits leur étant garantis par leur Constitution ainsi que les conventions internationales.

Qui sont ces défenseurs ? Des blogueurs, des avocats, des photographes, des militants ou des leaders religieux, des hommes et des femmes de tous âges, qui abordent des sujets aussi divers et prégnants que la liberté d'expression, la défense de l'environnement, les droits fonciers, les droits des femmes ou encore la liberté de culte. Or, les autorités vietnamiennes traitent ces défenseurs comme des ennemis de l'Etat. Ces derniers font face à des intimidations, du harcèlement, des menaces, des arrestations arbitraires et des passages à tabac ciblés. Leurs écrits et leurs activités pacifiques sont criminalisés et leur valent souvent d'être condamnés à de longues peines de prison, durant lesquels ils sont susceptibles d'être soumis à de la torture et des mauvais traitements.

Le Vietnam est aujourd'hui le pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est qui criminalise le plus sévèrement les défenseurs des droits humains. Depuis 2016, la répression à leur encontre s'est amplifiée, avec une accélération des arrestations et condamnations lourdes en 2017 et 2018. Suite au décès du Président Tran Dai Quang en septembre 2018 et l'accession à la présidence de l'actuel secrétaire du Parti communiste, Nguyen Phu Trong, il est à craindre que la répression se poursuive.

→ L'ACAT considère que le Vietnam procède à un harcèlement judiciaire des défenseurs des droits humains en criminalisant leurs activités pacifiques

- **Le Vietnam restreint et criminalise la liberté d'association et d'expression**

Les défenseurs prenant part à des manifestations pacifiques sont ciblés par des attaques perpétrées par la police et des hommes en civil, soupçonnés d'être en lien avec les forces de l'ordre. Ils font aussi face à des représailles lorsqu'ils se réunissent entre eux, hors de tout cadre de mobilisation publique. Les défenseurs se réunissant à l'entrée des tribunaux lorsqu'un membre de leur communauté est jugé sont sujets à des arrestations de masse, des détentions arbitraires et des violences policières. Les défenseurs cherchant à se tourner

vers des nations étrangères sont suivis et placés sous résidence surveillée, voire arrêtés. De la même façon, les défenseurs qui prennent la parole en ligne et dans des forums publics sont susceptibles d'être inculpés de charges fallacieuses liées à la sécurité publique et aux intérêts de l'Etat. Suite au déversement toxique de Formosa en avril 2016, les autorités ont verrouillé l'information et empêché toute mobilisation via l'intimidation, l'arrestation et la condamnation des défenseurs venus en aide aux victimes. Plus récemment, les autorités ont procédé à des arrestations massives suivies d'inculpations de plusieurs défenseurs ayant protesté contre une nouvelle loi sur la cyber-sécurité en juin 2018.

- **La justice vietnamienne est au service de la répression des voix dissidentes**

Afin d'empêcher toute dissidence, le Parti a recours à des lois dont la formulation vague laisse une grande place à l'arbitraire, et ce malgré l'adoption d'un nouveau Code pénal entré en vigueur en janvier 2018. Les articles 109, 117 et 330 (anciennement 88, 79 et 258 dans le Code pénal de 1999), en vertu desquels la « propagande contre l'État », les « activités visant à renverser le gouvernement » et l' « abus du droit à la liberté et à la démocratie dans le but de menacer les intérêts de l'État » sont passibles de peines pouvant aller jusqu'à la peine de mort, sont fréquemment utilisés contre les défenseurs des droits humains, condamnés lors de procès ne respectant pas les normes d'une procédure équitable.

→ L'ACAT dénonce les mauvais traitements et la torture que subissent les défenseurs des droits humains derrière les barreaux

- **En détention provisoire, mise à l'isolement et confessions forcées sont fréquentes**

Les défenseurs étant souvent accusés de crimes liés à la sécurité nationale, ils ne sont pas éligibles à la libération sous caution et sont détenus à l'isolement durant la période d'enquête, qui peut durer de nombreux mois. Là, l'accès à un avocat leur est souvent refusé, tout comme les visites de leur famille. En détention provisoire, et a fortiori au secret, ils sont davantage susceptibles d'être soumis à des mauvais traitements et des actes de torture afin de leur soutirer des aveux. La police a recours à des menaces à leur rencontre ou à celle de leur famille et des passages à tabac pour épuiser physiquement et psychologiquement.

- **Tout est fait pour harceler et épuiser émotionnellement les défenseurs**

Une fois condamnés, il n'est pas rare que les défenseurs soient la cible de violences et d'intimidations perpétrées par d'autres détenus, avec l'accord tacite des gardiens. Les demandes de transfert de cellule des défenseurs ciblés par ce type de harcèlement sont généralement ignorées, et ces derniers sont souvent contraints de recourir à des grèves de la faim pour espérer faire cesser ces agissements. En plus des violences physiques, les autorités pénitentiaires ont recours à des tactiques de torture psychologique : administration d'injections aux effets psychotropes ou tranquillisants, déni de traitements médicaux adaptés, refus d'accès à une hygiène de base ou encore suspension des droits de visite.

- **Les détenus survivent dans des conditions cruelles, inhumaines et dégradantes**

Les conditions de vie dans les prisons vietnamiennes constituent à de nombreux égards des violations de l'Ensemble des règles minima sur le traitement des détenus des Nations Unies (règles Nelson Mandela) : surpopulation des structures, non-respect des normes d'hygiène, manque de lumière naturelle et d'exercice physique, nourriture de mauvaise qualité et insuffisante, utilisation de chaînes en tant que sanction, restrictions de sorties... Ces

conditions favorisent le développement de nombreuses infections et maladies chez les prisonniers, notamment des soucis intestinaux et des maladies de peau. Certains ont été touchés par des paralysies partielles des jambes.

➔ L'ACAT considère qu'en bâillant un défenseur, le Vietnam réduit au silence toute une communauté

- **Au-delà du sort des défenseurs, le Vietnam cherche à prévenir toute dissidence**

En plus de la criminalisation d'activités pacifiques visant à créer des exemples dissuasifs, le gouvernement va chercher à prévenir la diffusion des idéaux des défenseurs via l'intimidation de leurs proches, leur surveillance constante par des policiers en civil et la mise en place d'obstacles administratifs ou financiers. Les autorités punissent la famille, et au-delà, une communauté, tout autant que les défenseurs eux-mêmes. Lorsqu'un défenseur se tait, c'est toute une communauté qui perd sa voix.

- **Le pouvoir applique une nouvelle stratégie : la liberté contre l'exil**

Depuis 2017, plusieurs défenseurs des droits humains ont été libérés avant d'avoir purgé l'intégralité de leur peine et immédiatement exilés à l'étranger. Si ces libérations sont vues comme des victoires par bon nombre d'observateurs, elles sont généralement moins bien vécues par les défenseurs eux-mêmes, qui préféreraient poursuivre leur travail au Vietnam. Nombre de défenseurs ayant ainsi dû quitter le pays avaient dans un premier temps refusé cet arrangement. Pour beaucoup, l'avis de leur famille est à l'origine de leur revirement. Cette tactique permet aux autorités d'éloigner les défenseurs dont la notoriété devient trop importante au Vietnam et à l'international et de couper les liens qui les unissent à la communauté qu'ils défendent.

## RECOMMANDATIONS DE L'ACAT

- ✓ L'ACAT appelle les autorités françaises à intervenir auprès de leurs homologues vietnamiens au sujet de l'augmentation des exactions commises à l'encontre des défenseurs des droits humains au Vietnam, et à porter une attention particulière à la situation des défenseurs Mme Tran Thi Nga, M. Nguyen Trung Ton et M. Le Dinh Luong.
- ✓ L'ACAT rappelle aux autorités françaises l'importance de consulter les associations de défense des droits humains travaillant sur le Vietnam en amont des visites et rencontres officielles avec leurs homologues vietnamiens, et les enjoint à aborder les questions liées aux droits humains lors de la négociation d'accords bilatéraux et multilatéraux.
- ✓ L'ACAT demande à la France de réaffirmer dans le cadre de son programme de coopération juridique France-Vietnam la primauté du respect des droits humains dans le cadre de la mise en œuvre d'un État de droit au Vietnam, en particulier les droits garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- ✓ L'ACAT encourage la France, lors de ses missions diplomatiques au Vietnam, à rencontrer la société civile vietnamienne et à apporter son soutien aux défenseurs des droits humains emprisonnés en leur rendant visite, ainsi qu'à leurs familles.